

Bulletin d'histoire politique

Un jalon oublié, la réforme de l'entreprise au Québec (1944-1954)

Suzanne Clavette



Volume 13, numéro 3, printemps 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1055071ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1055071ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Bulletin d'histoire politique
Lux Éditeur

ISSN

1201-0421 (imprimé)
1929-7653 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Clavette, S. (2005). Un jalon oublié, la réforme de l'entreprise au Québec (1944-1954). *Bulletin d'histoire politique*, 13(3), 191-200.
<https://doi.org/10.7202/1055071ar>

Tous droits réservés © Association québécoise d'histoire politique, VLB Éditeur, 2005

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

é
rudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Un jalon oublié, la réforme de l'entreprise au Québec (1944-1954)

SUZANNE CLAVETTE¹
Historienne

Jusqu'à ce jour, très peu de gens soupçonnaient l'importance du mouvement de la réforme de l'entreprise dans le Québec d'après-guerre. Largement influencés par le contexte de Libération et par leurs vis-à-vis européens et américains, ses adeptes prônent une transformation de la société capitaliste à partir de sa cellule de base, l'entreprise. À l'instar de l'encyclique *Quadragesimo Anno* (1931), ils souhaitent une participation des travailleurs « à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte » (para. 72). Cependant, au Québec, ils s'en tiendront principalement à des revendications liées à la participation et à la gestion sur les plans social et technique.

HYPOTHÈSES ET PRINCIPAUX CONCEPTS

C'est à partir de la lecture de l'œuvre de Gramsci² et d'un texte de Léon Dion³ que nous avons élaboré nos principaux concepts et formulé nos hypothèses. En gros, deux grandes hypothèses furent émises : celle d'une *lutte idéologique*⁴ qui mena ensuite à un *virage à droite* de l'Église. Cette lutte mettra aux prises deux *coalitions des forces sociales*, la première regroupant les adeptes de la réforme que nous qualifions de progressistes⁵ et la seconde formée par les forces s'y opposant tels Duplessis, l'Union nationale, l'API, les jésuites conservateurs et les corporatistes⁶. Lors de cette confrontation, l'on assistera d'abord à une *polarisation des idéologies*⁷. Ensuite, la bataille se transportera au sein de l'Église. Dès le début de 1950, l'on pourra noter les premiers signes de son *virage à droite*⁸.

AVÈNEMENT D'UN MOUVEMENT

À la lumière de nos premiers chapitres, il appert que l'essor au Québec de ces idées a été favorisé par un certain appui de l'épiscopat. Ici plusieurs preuves doivent être rappelées. D'abord, la question est abordée dès les « Journées de Toronto » en 1944, une rencontre pan-canadienne organisée par la Conférence catholique des évêques canadiens (CCC- future CCÉC). De plus, la nouvelle structure mise sur pied à l'occasion de la création de cet organisme a également favorisé le développement de l'intérêt de l'Église pour les problèmes sociaux. En effet, la formation d'une commission spécifique, la Commission épiscopale des questions sociales (CÉQS) dirigée par Mgr Charbonneau et Mgr Douville, a amené une plus grande implication sociale du clergé. D'ailleurs, c'est sous l'égide de cette commission que les aumôniers sociaux québécois et futurs membres de la Commission sacerdotale ont tenu leurs premières rencontres et leurs premières activités.

Ces mêmes aumôniers ont, dans un premier temps, reçu un ferme soutien de l'archevêché de Québec, alors à la tête de l'Assemblée des évêques québécois (AÉQ). D'abord, le cardinal Villeneuve mandate ce petit groupe pour tenir les congrès d'études de 1945 et 1946 sur les grandes questions de l'heure, notamment la sécurité syndicale. Ces premières séances d'études se tiennent afin d'en arriver à une unité de points de vue chez les aumôniers sociaux, plus particulièrement afin de rallier l'aumônier patronal Émile Bouvier, fondateur de l'Association professionnelle des industriels (API). Ensuite, le chef de l'Église autorise la tenue de ses journées d'études de 1947 portant spécifiquement sur la réforme de l'entreprise, une pensée également prônée par l'épiscopat de France.

Par la suite, son successeur, Mgr Maurice Roy, nomme l'un des membres de ce noyau initial, Charles-Omer Garant, son auxiliaire. Peu de temps après, Mgr Garant accède au poste de secrétaire de l'AÉQ. Parallèlement, le petit groupe d'aumôniers obtient une reconnaissance officielle de l'épiscopat québécois grâce à la fondation, en février 1948, de la Commission sacerdotale d'études sociales (CSÉS). Ainsi, après trois ans d'existence informelle, cette instance devenait la principale conseillère de la hiérarchie catholique sur les questions sociales.

L'essor des idées de la réforme de l'entreprise au Québec s'explique aussi par la ferme adhésion de la plupart des aumôniers sociaux de l'époque, notamment du petit groupe à l'origine de la CSÉS. Y ont particulièrement œuvré les membres suivants : le président de la Commission, Mgr Leclaire, grâce à la mise sur pied de l'*École d'action ouvrière* ; Gérard Dion au Département des relations industrielles de l'Université Laval qui a fondé le *Bulletin des relations industrielles* et *Ad Usum Sacerdotum* ; Henri Pichette à titre d'aumônier

général de la CTCC ; Jacques Cousineau, aumônier du conseil central de Montréal, grâce à son *Collège du Travail*, à ses activités à l'ÉSP et à ses articles dans *Relations* ; Paul-Émile Bolté dans des cercles d'études sociales montréalais et par ses écrits théoriques ; Omer Genest, à titre d'aumônier syndical de la région du Saguenay.

En plus de ses écrits dans des revues très lues comme le *Bulletin des relations industrielles*, *Ad Usum Sacerdotum* et *Relations*, ce petit groupe d'aumôniers a pu diffuser les idées de la réforme auprès des militants syndicaux et des membres de l'action catholique spécialisée de plus d'une façon : d'abord, les journées d'études de la CSÉS ont rejoint la plupart des aumôniers sociaux ; ensuite, la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, plus particulièrement son Département des relations industrielles, a permis d'initier plusieurs futurs permanents syndicaux à ces idées novatrices ; enfin, les deux institutions de formation qu'étaient l'*École d'action ouvrière* de Saint-Hyacinthe et le *Collège du Travail* de l'Île Saint-Ignace-de-Loyola ont formé de nombreux militants syndicaux de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC — ancêtre de l'actuelle CSN).

La propagation de ces idées a aussi été grandement favorisée par l'arrivée d'une nouvelle équipe à la direction de la centrale catholique. Sous la présidence d'un Gérard Picard assisté, dans un premier temps, d'André Roy et, dans un second temps, de Jean Marchand, la CTCC fait sienne les idées de la réforme de l'entreprise, plus particulièrement son volet participation à la gestion. De 1946 à 1948, elle mène plusieurs batailles sur la question des tâches, des griefs et des promotions où la participation à la gestion fut abondamment invoquée. Grâce à cette nouvelle idéologie, la centrale catholique tente alors d'élargir le champ du négociable dans les diverses conventions collectives à négocier. Sa plus grande victoire, elle l'obtient au cours de sa grève du textile de l'automne 1947 avec sa clause 17 réglementant les changements de tâches.

La propagation des idées de la réforme a également été facilitée par l'adhésion des principales publications catholiques. Ainsi, ces idées ont été soutenues dans les pages de plusieurs journaux à diffusion large tels *Front ouvrier* et les quotidiens à grand tirage *Le Devoir* et *L'Action catholique*. Des hebdomadaires à diffusion locale tels *Le Progrès du Saguenay* et *The Ensign* ont aussi ajouté leur voix. Jusqu'à la mi-1949, même le petit hebdo dirigé par Léopold Richer, *Notre Temps*, a appuyé les idées émises par la Commission sacerdotale.

Bref, l'on peut affirmer qu'à cause de ces divers appuis, le mouvement de la réforme de l'entreprise a connu une diffusion rapide au Québec de 1944 à 1948. Grâce à la mise sur pied de la Commission sacerdotale au début de cette dernière année, il venait de recevoir une reconnaissance officielle de

l'épiscopat québécois. Il venait tout autant d'obtenir là un très respectable et efficace outil d'intervention sur la place publique. En somme, au cours des années agitées d'après-guerre et ce jusqu'en 1948, le mouvement de la réforme a eu le vent dans les voiles.

LES PATRONS CATHOLIQUES S'EN MÊLENT

Mais, ces idées novatrices ont aussi rencontré de la résistance, plus particulièrement de l'association patronale catholique dirigée par le père Émile Bouvier, l'API. Et c'est à ce moment-ci que notre hypothèse de recherche, celle d'une « lutte idéologique » suivie d'un « virage à droite » de l'Église prend toute son importance.

Fondée à l'automne 1943, l'Association professionnelle des industriels avait d'abord adopté des positions sociales mais, assez tôt, elle s'est orientée vers des positions nettement plus conservatrices. En plus de s'objecter à l'atelier fermé, elle va condamner la nouvelle formule de sécurité syndicale d'après-guerre, la formule Rand. Aux tenants de la réforme de l'entreprise, elle oppose ses fameux « comités de coopération ».

Phénomène typique d'une « polarisation des idéologies », cette association patronale a aussi pu compter sur le soutien manifeste du gouvernement Duplessis. Outre l'obtention de fonds réguliers, l'API reçut une importante subvention statutaire lui permettant d'assumer la direction de la nouvelle Section des relations industrielles de l'Université de Montréal. De plus, l'existence de liens directs entre Émile Bouvier et le premier ministre a été clairement établie. Ainsi, il appert que le gouvernement conservateur de l'époque, l'Union nationale, a favorisé une « constellation sociale » au détriment de l'autre.

Par après, la « lutte idéologique » est déclenchée contre le mouvement de la réforme de l'entreprise. À partir de l'automne 1948, avec la tenue du Congrès patronal de l'API, cette lutte se fait plus intense. Elle se transporte, au début 1949, au sein de la Commission sacerdotale d'études sociales qui en était à adopter la version finale de ses Journées d'études de 1947, intitulée *La participation des travailleurs à l'entreprise*.

Le controversé « bill 5 », ce Code du travail conservateur que Maurice Duplessis tenta d'imposer au Québec, a également été l'occasion d'un vif désaccord entre Émile Bouvier et les autres membres de la Commission sacerdotale. Avec l'aval des évêques de la CÉQS, cette dernière s'est même permis de condamner publiquement le décrié projet de loi, une condamnation qui entraîna son retrait.

Ainsi, en peu de temps, le père Bouvier a été mis en minorité à deux reprises par la vaste majorité des membres de la CSÉS. C'est dans ce contexte explosif qu'éclate la célèbre grève des mineurs de l'amiante au début de février 1949.

GRÈVE DANS L'AMIANTE

Là aussi, la coalition des forces sociales conservatrices s'est raffermie. Outre un premier ministre Duplessis et son gouvernement derrière la plus grande compagnie, la Johns Manville, cette dernière a comme conseiller spécial Émile Bouvier. Très rapidement, la confrontation autour de la réforme de l'entreprise va dominer cette grève. Tout d'abord, le ministre Barrette et Maurice Duplessis condamnent les « chefs révolutionnaires » de la CTCC. Ensuite, l'API avec sa « réunion d'urgence » du 11 avril 1949 tente de rallier tout le patronat québécois derrière elle. Outre les idées de participation à la gestion, elle s'en prend aux revendications des mineurs, telles le Fonds de sécurité sociale et la formule Rand. Bref, dans son offensive contre la réforme de l'entreprise, l'association patronale catholique tente de bloquer les principaux gains de l'après-guerre.

Enfin cette réunion sera suivie par une importante campagne de presse de Lewis Brown. Le président de la Johns Manville soutient alors que le principal enjeu du conflit s'avère la réforme de l'entreprise, une pensée qu'il associe au socialisme, voire au communisme. Il accuse les syndiqués catholiques de vouloir obtenir un « droit de veto » sur d'importantes décisions de la direction. Il se présente aussi comme le défenseur des « droits de gérance » du patronat et l'un des plus ardents promoteurs de la « libre entreprise ». Selon lui, il en irait de la survie même du capitalisme.

Un troisième fait caractéristique de cette « polarisation des idéologies » est à noter. Outre le déplacement plus à droite de l'API et le soutien manifeste du régime Duplessis, on observe ici que le camp patronal tente d'assimiler le mouvement de la réforme de l'entreprise, un courant d'idées situé au centre-gauche, avec une pensée d'extrême-gauche, tel le communisme. Pour discréditer les nouvelles idées en vogue, voilà qu'on lance une « chasse aux sorcières ». Dans le contexte du début de la Guerre froide et de l'apogée du maccarthysme, une telle tactique a dû avoir une certaine résonance. Pour bannir le courant honni, on l'affuble de l'étiquette la plus péjorative de l'époque afin de susciter l'opprobre. Ainsi donc, la « polarisation des idéologies » ne comprendrait pas seulement un déplacement vers la droite des forces conservatrices, mais également leur nette volonté d'associer le camp

opposé à l'autre pôle extrême, cela dans une tentative probable de les évacuer de la scène publique.

Cette « lutte idéologique », alors à son apogée, met en présence deux « coalitions des forces sociales » diamétralement opposées. Du côté adverse se trouvent le gouvernement Duplessis, la Johns-Manville et l'API qui tente de rallier derrière elle tout le patronat québécois. Du côté syndical se retrouvent les mineurs, les syndicats catholiques, la coalition intersyndicale et l'Église avec ses quêtes publiques. Car en raison de cette vive campagne contre la réforme de l'entreprise, la hiérarchie catholique en viendra, grâce à l'appel lancé par la Commission sacerdotale, à demander aux fidèles de secourir les familles éprouvées.

Il faudra ensuite la longue et patiente méditation de Mgr Roy et le voyage à New York de Gérard Dion pour amener la Johns-Manville à de meilleures dispositions. Une clause spéciale sur le « droit de propriété » sera alors formulé afin de débloquer l'impasse. Surtout, cette médiation devra convaincre Duplessis, désireux d'exercer de fortes représailles, de ne pas bloquer l'entente de retour au travail des mineurs.

LA BATAILLE ÉCLATE DANS L'ÉGLISE

Malgré le règlement survenu dans l'amiante, cette « lutte idéologique » s'est poursuivie de plus belle sur un autre théâtre, cela d'autant plus que trois événements sont venus susciter une nouvelle opposition des forces conservatrices. Premièrement, la destitution d'Émile Bouvier par l'Assemblée des évêques de mai 1949 soulève un vif mécontentement à l'API. Deuxièmement, la *Lettre pastorale sur la condition ouvrière* rédigée par la Commission sacerdotale au cours du conflit de l'amiante prend nettement position sur plusieurs points de litige soulevés à cette occasion. Ainsi, l'on y dénonce les attitudes antisyndicales du gouvernement Duplessis et les graves problèmes d'hygiène industrielle. L'on y soutient une série de mesures progressistes telles la formule Rand, les fonds de sécurité sociale, une législation plus coercitive contre les congédiements pour activités syndicales, etc. De plus, cette *Lettre pastorale* endosse la réforme de l'entreprise. Troisièmement, à l'automne, paraît la brochure de la Commission, *La participation des travailleurs à la vie de l'entreprise*.

Cette « lutte idéologique », qui s'était surtout manifestée sur la place publique et qui avait atteint son point culminant lors de la grève de l'amiante, a dorénavant fait sentir ses effets sur un nouveau théâtre, dans les rangs de l'Église elle-même. Et ce virulent combat va entraîner le « virage à droite » subséquent de cette institution.

L'offensive des forces conservatrices à l'intérieur du clergé catholique est alors devenue très manifeste. Dans un premier temps, Mgr Courchesne et un groupe de clercs tentent d'obtenir de nombreuses modifications à la *Lettre pastorale sur la condition ouvrière*. La Commission doit alors procéder à plusieurs modifications et ajouts. La nouvelle *Lettre pastorale sur le problème ouvrier* sera nettement plus moralisatrice, ses parties essentielles seront atténuées, notamment celles relatives à la réforme de l'entreprise. De plus, cette nouvelle *Lettre* prônera dorénavant le corporatisme.

Dans un second temps, un groupe de clercs incite l'économiste François-Albert Angers à critiquer publiquement la brochure de la Commission sacerdotale, *La participation*. . .

Au même moment, Maurice Duplessis procède à la mise sur pied de son « comité secret », un comité composé de plusieurs clercs conservateurs, dont Mgr Morin, le chanoine Labrecque, les pères Dubois et Bouvier. Parallèlement, son émissaire à Rome, le dénommé Richemont, porte au Vatican une série de dénonciations ayant toutes pour cible les tenants de la réforme de l'entreprise.

Ces derniers auront beau vouloir se défendre, règne dorénavant un climat de peur, de rumeurs et de suspicion. . .

L'abbé Dion et quelques conférenciers vont convoquer les grands patrons anglophones dans le but de les rassurer, mais Duplessis attaquera publiquement le professeur en relations industrielles. Mgr Roy et le groupe de Québec auront beau tenter de ramener l'API à de meilleures dispositions et de lui faire accepter un nouvel aumônier, rien n'y fera. L'association patronale catholique choisira de maintenir ses positions et de conserver ses attaches avec le gouvernement Duplessis. Et elle procédera alors à l'expulsion de la Régionale de Québec. La *Lettre pastorale* aura beau être accueillie chaleureusement par les tenants de la réforme, le camp adverse ne voudra rien entendre.

VIRAGE À DROITE DE L'ÉGLISE (1950-1954)

Au sein de l'Église, l'affrontement a atteint son apogée au moment de la destitution de Mgr Charbonneau. Ce départ forcé a donné la victoire aux forces conservatrices, Mgr Roy perdant son autorité et le nouvel archevêque nommé par Rome, Mgr Paul-Émile Léger, assumant dorénavant la direction de l'épiscopat québécois. Les manifestations de ce « virage à droite » de l'Église que nous avons pu relever ont été multiples.

Progressivement, la Commission sacerdotale perd l'oreille de l'AÉQ. La nomination de plusieurs nouveaux membres viendra « noyer » son noyau initial. Surtout, les sujets toujours plus complexes soumis par l'épiscopat

contribueront à disperser ses énergies. Jamais plus, elle n'interviendra publiquement sur les questions ouvrières. Bref, à partir de 1951, elle ne sera plus la même.

Au même moment, Mgr Léger intervient auprès de divers groupements d'action catholique spécialisée afin de les orienter vers la prière et pour leur interdire de prôner des réformes de structure. De plus, le Comité national d'action catholique va assumer la direction des mouvements nationaux. Cette mise au pas de l'action catholique a aussi mené à la liquidation du journal *Front ouvrier*.

Parallèlement, un groupe de catholiques conservateurs lance une campagne en faveur du corporatisme. Parmi ses principaux porte-étendards se trouvent Marcel Clément, *Notre Temps* et Richard Arès. Leur document-phare sera la *Déclaration de Nicolet* de 1951. C'est ce nouveau groupe qui va dorénavant avoir l'oreille d'un épiscopat où les nominations d'évêques conservateurs se sont multipliées. C'est également ce groupe qui, à l'initiative de Mgr Martin, va obtenir en 1953 un « avis romain » contre les tenants de la réforme de l'entreprise.

En vertu des limitations successives de Pie XII et à cause de ce dernier avis, le mouvement étudié ici venait de connaître sa mise en échec. Des aumôniers sociaux seront mutés à d'autres fonctions, la Commission sacerdotale a cessé de soutenir ces idées, et la CTCC va les abandonner en 1953-1954.

La victoire contre ce courant de pensée a été possible grâce à une lutte au sein de l'Église et à l'obtention d'une condamnation par Rome. Ce mouvement perdra ainsi sa caution principale, la doctrine sociale catholique. S'appuyant sur les récents enseignements de Pie XII, les corporatistes vont s'accaparer cette immense caution qu'était, à l'époque, la doctrine sociale de l'Église.

Dans cette « lutte idéologique » méconnue de notre histoire, ce jalon oublié, les forces conservatrices ont donc bel et bien remporté la victoire. Maurice Duplessis a consolidé son pouvoir. L'Église s'est positionnée plus à droite. Bien que s'étant vu imposer un nouvel aumônier, l'API a maintenu son attitude, allant même jusqu'à adopter des positions plus conservatrices que le gouvernement duplessiste en matière de législation ouvrière.

Mais cette victoire n'irait pas sans contrepartie. Duplessis s'est ainsi mis définitivement à dos les catholiques progressistes et la CTCC. L'API va se voir dénoncer pour ses liens avec des intégristes et recevoir l'opprobre des forces progressistes pour sa collusion avec le régime duplessiste.

Surtout, la hiérarchie catholique verra se distancier d'elle des militants laïcs antérieurement très attachés à la doctrine sociale de l'Église. Le témoignage de Mgr Leclaire et le passage de Gérard Pelletier à *Cité Libre* en constituent quelques-uns des signes les plus notoires.

Quant à elle, la CTCC va se tourner vers un nouveau projet de société, vers la solution néodémocrate avec ses concepts de sécurité sociale et d'État providence. Avec d'autres, dont la FUIQ, l'UCC et la Chambre de commerce, elle va formuler les revendications à la base de la future Révolution tranquille.

Comme l'a souligné Mgr Leclaire en 1956, une Église entachée par le conservatisme risquait de ne pas être partie prenante de cette nouvelle quête de solution des questions sociales. En somme, s'il est un contrecoup de cette défaite amère qui se fera sentir, c'est bien à l'endroit du clergé catholique.

Bien que généralement passé sous silence, un fossé grandissant s'est creusé au cours de la décennie 1950 entre militants sociaux et hiérarchie catholique. Et tout l'abîme de cette distanciation se manifestera peu de temps après, ses effets étant très clairement visibles au cours de la Révolution tranquille.

EN GUISE DE RÉSUMÉ

En somme, toute cette histoire pourrait se résumer ainsi. Devant les nombreux bouleversements survenus dans le monde industriel, bouleversements caractérisés par la venue d'une centrale plus combative, la CIO, par de vives luttes intersyndicales au cours de la Deuxième Guerre mondiale qui ont grandement touché la CTCC et par l'adoption de la nouvelle *Loi des relations ouvrières* de 1944, loi qui impose la négociation de conventions collectives et qui va conduire au monopole syndical, l'Église accorde dorénavant une oreille plus attentive au développement du syndicalisme catholique.

La réaction des aumôniers sociaux à ces nombreux changements a surtout été de nature idéologique. Ils se tournent alors vers le nouveau courant d'après-guerre qui souhaite voir les droits des ouvriers élargis au sein de l'entreprise capitaliste. Cette nouvelle orientation idéologique élaborée au sein de l'organisation épiscopale est ensuite diffusée vers les intervenants cléricaux et laïcs grâce à divers moyens existants ou nouveaux. Enfin, la CTCC l'intégrera dans ses revendications et ses luttes majeures.

Mais cette nouvelle idéologie, la réforme de l'entreprise, se heurte à la résistance du patronat et du pouvoir politique. La lutte qui allait suivre se manifesta sur plusieurs plans : idéologique (tentatives d'appropriation de la doctrine sociale), organisationnelle (API, Section des relations industrielles), public (polémiques dans les médias), social (conflits de travail) et politique (dénonciations diverses et comité secret).

Elle se transporte ensuite au sein de l'Église elle-même (luttes internes et dénonciations à Rome). Entre 1950 et 1953, les forces conservatrices dans

le clergé vont remporter la victoire en s'appuyant sur la référence ultime, Rome, engagée elle-même dans une lutte idéologique mondiale contre la propagation du communisme dans les pays catholiques.

Toutefois, la défaite de l'orientation progressiste provoque, en même temps, la naissance d'une prise de distance des militants laïcs vis-à-vis de la hiérarchie catholique. Sans bruit, l'on délaisse la pensée sociale de l'Église pour se tourner vers la solution « travailliste » et vers la réforme du mandat de l'État, un État providence appelé à instaurer une série de mesures sociales en faveur du plus grand nombre.

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. Cet article a été produit à partir de la conclusion de notre thèse : Suzanne Clavette (2004) *Jalon oublié... Des catholiques progressistes au temps de Duplessis, le mouvement de la réforme de l'entreprise (1944-1954)*, thèse de doctorat, Sciences humaines appliquées, Université de Montréal, 844 pages. Sous une forme abrégée, cette recherche devrait paraître au printemps prochain.

2. De l'œuvre de Gramsci, nous avons lu : Antonio Gramsci, *Gramsci dans le texte*, Paris, Éditions sociales, 1975, 797 pages. ; Antonio Gramsci (1974-1980) *Écrits politiques. Tomes 1-3*, Paris, Gallimard, ; Antonio Gramsci (1974-1996) *Cahiers de prison. Volumes 1-5*, Paris, Gallimard. Nous avons aussi consulté ses nombreux commentateurs.

3. Léon Dion (1966), « La polarité des idéologies », Fernand Dumont et Jean-Paul Montminy Jean-Paul (dir.), *Le pouvoir dans la société canadienne-française*, Québec, PUL, p. 23-35.

4. *Lutte idéologique* signifie combat des forces sociales autour d'idées nouvelles. Nous avons préféré ce terme adopté par certains témoins de l'époque tels Mgr Roy, Gérard Dion et Émile Bouvier à celui de lutte pour l'hégémonie de Gramsci.

5. Est qualifié de *progressiste* celui qui souhaite apporter des réformes sociales à la société.

6. Est considéré *conservateur* celui qui combat les réformes sociales et qui souhaite l'adoption de lois davantage coercitives. Bien que les corporatistes des années 1950 aient tenté de formuler une loi visant à favoriser l'instauration du corporatisme, leurs diverses prises de position sur les enjeux de l'heure vont s'avérer nettement conservatrices.

7. Ce concept est repris de Léon Dion, tout comme ceux de progressistes et de conservateurs.

8. *Virage à droite* vise à désigner un repositionnement plus à droite sur l'axe idéologique présent dans une société donnée. Des positions progressistes seront délaissées au profit d'attitudes franchement conservatrices.